✓ PanneauPocket au service des habitants d'Izel-les-Equerchin

La mairie d'Izel-les-Equerchin se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Désormais l'information arrive directement aux habitants !

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte ou information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes et d'y accéder en un clic.

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen : anonymat garanti et aucune géolocalisation.

Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer **PanneauPocket** sur son smartphone et mettre en favoris une (ou plusieurs) commune(s) ou collectivité(s).

PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com.

Plus de détails sur le site de la mairie www.izellesequerchin.fr

Commission Solidarité, Cadre de vie

Afin de parer à l'isolement que peut représenter ce contexte persistant de crise sanitaire, la commission Solidarité, Cadre de vie continue ses permanences téléphoniques auprès de nos aînés, plus particulièrement les Izelloises et Izellois de plus de 75 ans.

Un simple appel pour briser une monotonie parfois pesante.

En attendant que les conditions sanitaires permettent de retrouver les visites de courtoisie tant appréciées par nos séniors.

Désherbage

Nos agents techniques s'attellent actuellement au désherbage des caniveaux. Le printemps est la meilleure saison pour réaliser ce travail.
Ainsi, en complément de leurs actions, le nettoyage des trottoirs incombe aux riverains (y compris les pieds de murs, droit des façades et limite de propriété).

Depuis le 1er janvier 2019 (loi Labbé), l'usage de pesticides de synthèse est interdit. Vous pouvez les remplacer par des produits "de bio contrôle" ou tout simplement par un binage ou arrachage sans toutefois les laisser sur la voie publique.

Le mot de la Maire

Chères Izelloises,
Chers Izellois,

La gestion administrative face à une situation de crise demande nécessairement à chacun de s'adapter et de faire preuve de compréhension quant aux choix effectués et aux modalités pratiques de leur mise en œuvre.
Il en va ainsi du quotidien des élus depuis de longs mois maintenant. Nous devons composer en fonction des publications de décrets et autres circulaires et nous adapter au jour le jour.
Avec l'arrivée des beaux jours, nous avons tous envie de nous retrouver, de vivre de nouveaux moments de convivialité. Je crains fort de devoir vous dire, une fois de plus, qu'il faudra attendre encore un peu avant de partager le verre de l'amitié. Bien que les possibilités de vaccination soient de plus en plus larges, plus de 20 % de la population a bénéficié du vaccin dans le Pas-de-Calais. Petit à petit la couverture vaccinale fera son effet.
Pour autant, les conseillers municipaux restent actifs. Ainsi, la commune vient de se doter d'un outil de communication « PanneauPocket » dont les modalités d'installation sur vos téléphones, tablettes ou ordinateurs vous sont exposées dans ce mensuel.
Enfin, pour un « IZEL haut en couleurs », un concours de jardinières fleuries sera prochainement organisé au sein de la commune. Toutes les explications pour participer à ce concours vous seront prochainement détaillées. Soyez créatifs pour le plaisir des yeux de chacun !
Je vous souhaite à toutes et tous un bon mois de mai. Que le bonheur de ce brin de muguet envahisse vos maisons !

Portez vous bien.

Sentiments dévoués,
Corinne DUBOIS

Cérémonie du 8 mai

Conformément aux directives du Préfet du Pas-de-Calais, la cérémonie commémorant le 76ème anniversaire de l'armistice de la Seconde guerre mondiale ne pourra se tenir. Toutefois Madame la Maire et ses adjoints déposeront une gerbe au monument aux morts en compagnie d'un membre de la FNACA IZEL QUIERY.

✓Extrait du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 09/04/2021

Étaient présents : Mme DUBOIS Corinne, Maire, M. LEMPREUR Michel, Mme HERMANT Marie-Pierre, Adjoints, M. HERBIN Benoît, Mme DUSAUTOIR Sandra, M. HOUZIAUX Georges, M. PRUVOST Jean-Bernard, Mme DELABRE Nadine, M. PETIT Bruno, M. OBRY Benoit, Mme BACQUET Isabelle, M. BLONDIN Franck, Mme OLRY Élisabeth, Mme VAN AUDEKERK Bérénice, Conseillers municipaux. Absente excusée : Mme GODART Sarah.

1 FINANCES

1-1 Attribution de cartes cadeaux

A la demande de l'URSSAF qui effectue actuellement un contrôle, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution des cartes cadeaux habituellement offertes aux agents à l'occasion des fêtes de fin d'année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'octroi de cartes cadeaux aux agents ayant plus de 6 mois de présence.

1-2 Budget primitif

Les dépenses ne doivent pas être sous-estimées et les recettes ne sont pas surestimées. Le budget a ainsi été équilibré sur ces bases. Une analyse financière pluriannuelle des principaux postes de recettes et dépenses est présentée au Conseil. Le budget 2021 est ensuite passé en revue chapitre par chapitre pour atteindre l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	786.444 €	641.698 €
Report de fonctionnement		261.484 €
Total section de fonctionnement	**786.444 €**	**903.182 €**
Section d'investissement	335.866 €	450.509 €
Solde d'exécution	114.643 €	
Total section d'investissement	**450.509 €**	
TOTAL BUDGET 2021	**1.353.691 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget 2021.

1-3 Attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :
Les subventions de fonctionnement proposées aux associations locales, qui en ont fait la demande en présentant leur bilan annuel, pour un montant global de 13.900 €.
Une subvention de fonctionnement de 2.350 € à l'Association Foncière communale de Remembrement qui entretient les chemins ruraux et communaux.
Une subvention de 100 € au profit de la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale en vue de favoriser les projets des écoles publiques.

1-4 Fixation des taux des taxes directes locales

La loi de Finances du 28/12/2019 prévoyait la suppression totale de la taxe d'habitation sur la résidence principale à compter de 2020. Cette mesure s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes afin de compenser la perte de recettes pour les Municipalités. Les communes en sous-compensation bénéficieront pour ce faire d'un coefficient correcteur.

En 2020, le total des taxes d'habitation payées par les contribuables izellois était de 309.544 € dont 175.034 € reversés à la commune. Les TFPB représentaient 267.818 € dont 145.198 € de part départementale reversée désormais à la commune. La différence sera compensée par l'État.

Centre des finances publiques : 048 TRESORERIE DE VITRY EN ARTOIS
Commune : 476 IZEL LES EQUERCHIN
Direction : 620 DDFIP PAS DE CALAIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I – TAXES PRINCIPALES (dans les rôles généraux de 2020)

	Taux	Base	Produit	Lissage
Taxe d'habitation (TH) :				
- Commune	16.35	1 070 545	175 034	0
- Majoration résidences secondaires	>>>	>>>		>>>
- Syndicat				
- EPCI	12.28	1 095 357	134 510	0
Dont TOTAL PRODUIT			309 544	
Taxe d'habitation locaux vacants (THLV):				
- Commune				>>>
- Syndicat				>>>
- EPCI				>>>
TOTAL PRODUIT				
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) :				
- Commune	17.90	644 688	115 405	6
- Syndicat				
- EPCI	1.12	644 688	7 215	-6
- Département	22.26	662 874	145 198	-2 358
TOTAL PRODUIT			267 818	
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB):				
- Commune	45.00	70 270	31 622	>>>
- Syndicat				>>>
- EPCI	4.84	70 270	3 401	>>>
TOTAL PRODUIT			35 023	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :				
- Commune				
- Syndicat				
- EPCI (additionnelle / unique)	25.60	330 057	84 356	- 138
(fiscalité de zone)				
(fiscalité éolienne)				
TOTAL PRODUIT			84 356	

Selon les nouvelles modalités, le taux de taxe foncière bâti est calculé à 40,16% (part communale = 17,90% + 22,26%) et le taux de taxe foncière non bâti reste à 45% (part communale) afin de ne pas alourdir la charge fiscale pour les contribuables izellois. La commune présentant un budget primitif équilibré sur ces bases, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les taux d'imposition comme suit : taxe foncière sur les propriétés bâties 40,16% et taxe foncière sur les propriétés non bâties 45,00%.

1-5 Admission en non-valeur « B2P »
Pour permettre de nouvelles constructions, la commune a dû aménager le Chemin du Mesnil et prolonger les réseaux. Ces dépenses ont été à la charge du budget communal mais la commune avait signé une PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) avec le lotisseur afin de demander aux particuliers concernés une participation aux dépenses d'équipement. La loi UH du 02/07/2003 permettait ainsi d'encadrer ses dispositions au travers d'une PVR. Des titres de recette ont donc été émis par le receveur municipal entre 2012 et 2015 pour inviter l'aménageur à s'acquitter de sa participation financière au titre de la PVR. L'aménageur, la SARL B2P représentée par son gérant M. Nicolas PAUCHET, s'avérant défaillante, les deux derniers titres de 2015 se sont retrouvés impayés pour un montant global de 136.664,93 €.
A la demande de la Trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de cette somme afin qu'elle n'apparaisse plus dans les recettes prévisionnelles du budget. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 vote défavorable, 4 abstentions et 9 votes favorables, accepte l'admission en non-valeur des sommes dues par cette société.

2- ADMINISTRATION GENERALE

2-1 Réforme des rythmes scolaires
Selon le décret du 28/06/2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le directeur académique des services de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à raison de 2 abstentions et de 12 votes favorables, de proposer à M. le Directeur Académique de poursuivre la même organisation des rythmes scolaires déjà mise en place sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours pour la prochaine rentrée scolaire 2021–2022.

2-2 Adhésion au groupement de commandes des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE)
Le décret du 19/12/2018 impose aux établissements recevant du public (ERP de catégorie 5) de s'équiper de DAE à partir du 1er janvier 2022. Ces appareils pourront être utilisés par toute personne, même non-médecin, témoin d'un arrêt cardiaque et initiant la « chaîne de survie » : appel aux secours → massage cardiaque → utilisation du défibrillateur dans les 5 mn → prise en charge médicale.
Après avoir sollicité plusieurs devis, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes Osartis-Marquion pour la fourniture, l'installation et la maintenance de 3 défibrillateurs. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

2-3 Défense extérieure contre l'incendie – transfert de compétences Siden-Sian
NOREADE propose à la commune un transfert de compétences concernant la défense extérieure contre l'incendie par le biais de Siden-Sian. Après en avoir délibéré, dans l'attente de précisions, le Conseil Municipal décide de reporter cette question lors d'une prochaine réunion.

3 – POINTS DIVERS

3-1 Taux de participation FDE sur la TCCFE
La loi de finances du 29/12/2020 réforme le régime de taxation de l'électricité. Actuellement, dans la facture d'électricité des contribuables, trois taxes cohabitaient, ce qui était contraire au droit communautaire : la part de l'État (TICFE), la part départementale (TDCFE) et la part communale (TCCFE) dont les taux étaient décidés séparément. La commune pouvait décider d'appliquer un coefficient multiplicateur (de 0 à 8,5) au tarif de base (0,78 €/MWh pour les PS ≤ 36 kVA en 2021). La loi prévoit de confier la gestion de ces taxes à la DGFP et de fixer un taux unique au plan national d'ici le 1er janvier 2023. A compter de cette date le coefficient multiplicateur communal sera obligatoirement de 8,5 pour toutes les communes, ce qui ne changera rien pour notre commune qui avait déjà opté pour ce taux d'imposition.

La FDE 62 (Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais) perçoit en lieu et place des communes de moins de 2.000 habitants cette TCCFE et la reverse, déduction faite des frais de gestion soit 97%. En raison du financement de nouvelles mesures liées à la maîtrise de l'énergie, ce taux passera de 97% (18.738 € en 2020) à 95%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de valider ce taux.

3-2 Renouvellement des membres des Commissions de contrôle des listes électorales
La Préfecture informe la commune de la nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales ; sont désignés Messieurs BLONDIN Franck, KUZNIK Michel et BECOURT Francis.

3-3 Cc-Osartis Marquion : Transfert de compétences
La Préfecture informe la commune que les compétences de la Communauté de Communes Osartis-Marquion sont étendues d'une compétence supplémentaire : « La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou de lutte contre l'érosion des sols ».

3-4 Communication – Numérique : présentation de M. PETIT Bruno
La Municipalité a souhaité se doter d'un outil d'information instantanée accessible au plus grand nombre de nos administrés. En plus de la mise à jour hebdomadaire de notre site internet, la commune proposera courant avril l'application Panneau-Pocket. Ce support de communication est gratuit, non intrusif et accessible à partir d'un smartphone, d'une tablette ou d'un ordinateur. Il permettra de générer des notifications à chaque nouvelle alerte.

3-5 Animation – Cadre de vie : présentation de Mme DUSAUTOIR Sandra
Mme DUSAUTOIR a présenté au Conseil son appel à projet d'animation pour l'année 2022 autour du thème « Izel d'hier à aujourd'hui ». Après en avoir délibéré le Conseil approuve l'interactivité de ce projet qui permettrait de rassembler, lors d'une même manifestation, la municipalité, l'école, les associations et tous les bénévoles souhaitant participer à l'organisation.

✓ Informations

♦ *Renouvellement LGV Nord Européenne*

Afin de maintenir une vitesse de circulation pouvant atteindre 300 km/h, la SNCF réalise actuellement des travaux de régénération des voies ferrées sur la ligne à grande vitesse de Paris à Lille sur le tronçon Beugnâtre - Oignies . L'enjeu est de limiter le plus possible l'impact sur la circulation des trains commerciaux.
Le Préfet du Pas-de-Calais a ainsi autorisé l'entreprise COLAS-RAIL à réaliser les travaux de nuit entre 20H00 et 7H00, d'où les nuisances sonores constatées par les riverains sur les dernières semaines.

La première phase est achevée. Voici le planning des travaux de la deuxième phase :

Phase	Type de travaux	Voie de chantier	Limite Amont	Limite Aval	Date de début	Date de fin	Travaux de jour/nuit	Horaires
1	Travaux préparatoires	Voies 1 & 2	Beugnâtre	Oignies	31/05/2021	05/06/2021	Nuit	00h10 - 05h30
2	Travaux principaux	Voies 1 & 2	Beugnâtre	Oignies	07/06/2021	31/07/2021	Nuit	22h00 - 06h30
3	Travaux de finitions	Voies 1 & 2	Beugnâtre	Oignies	02/08/2021	07/08/2021	Nuit	00h10 - 05h30

♦ *Implantation d'un parc éolien sur les communes de Quiéry-la-Motte et Izel-les-Equerchin*

La lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources sont au cœur des préoccupations environnementales du gouvernement mais aussi des collectivités territoriales. La transition énergétique s'opère ainsi progressivement sur nos territoires.
Depuis, les élus locaux de la Communauté de Communes Osartis-Marquion mènent une réflexion autour du développement de l'énergie éolienne sur notre territoire. La société INTERVENT et le groupe VALECO ont remporté conjointement l'appel à projet lancé par la Communauté de Communes en 2012. Les mairies d'Izel-les-Equerchin et de Quiéry-la-Motte ont ensuite donné un avis favorable au développement du projet en 2017.
Les phases de prospection et d'études environnementale, paysagère et acoustique sont terminées. Les conclusions ont permis d'élaborer un projet de **3 éoliennes dont 2 sur Izel-les-Equerchin et Quiéry-la-Motte .**
Avant de déposer un dossier d'autorisation en préfecture, une concertation préalable sera organisée du 19 mai au 2 juin 2021. Son objectif est d'exposer aux habitants l'ensemble du projet, de recueillir les avis et remarques afin de pouvoir les prendre en compte et faire évoluer le projet avant la finalisation. Le bilan de cette concertation sera rendu public dans les 3 mois suivant la fin de la procédure.
La version électronique du dossier de présentation est consultable sur le blog de la Société **Intervent :** www.intervent.fr/projets/lavalleedelescrebieux **.**

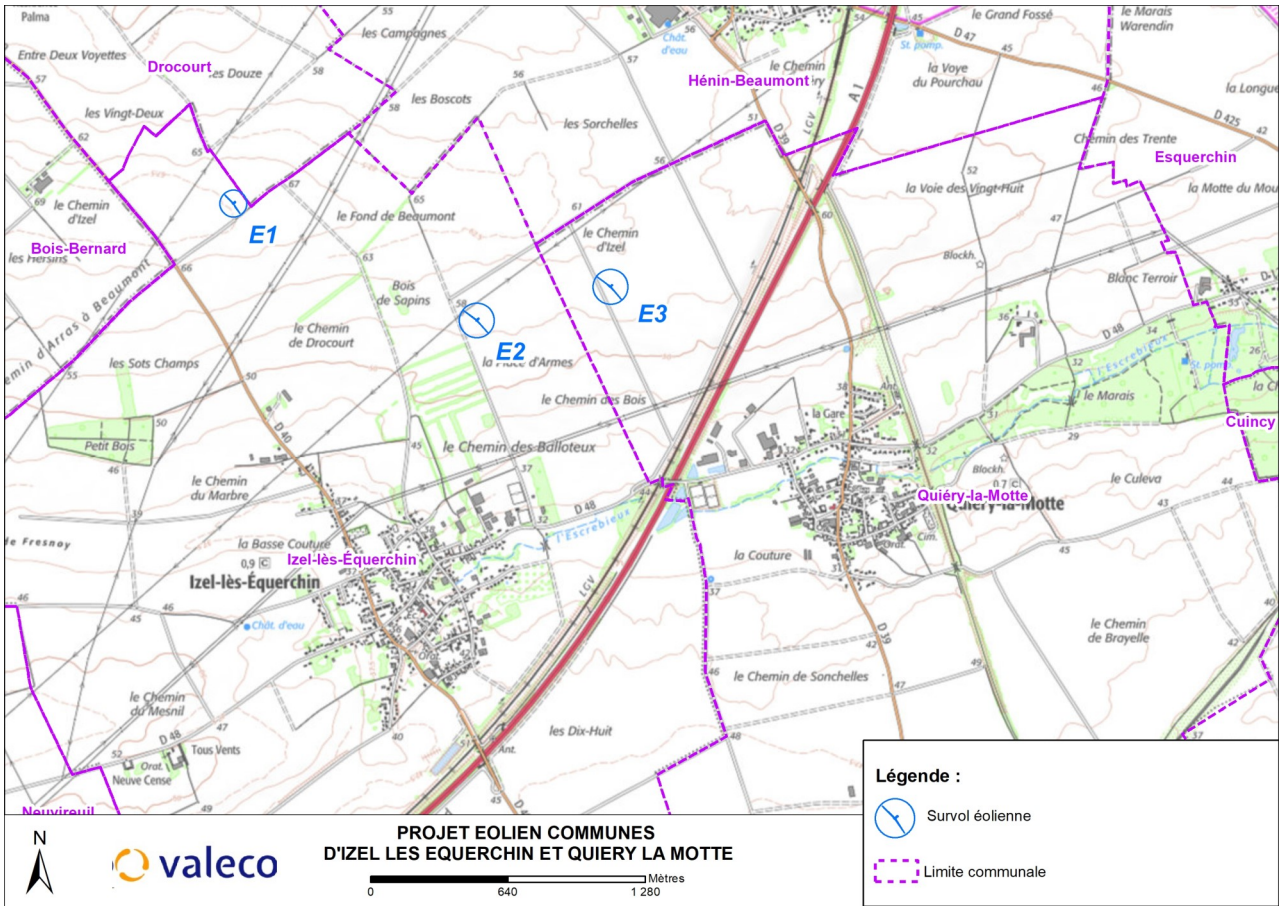

RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT :
STOP AUX DECHARGES SAUVAGES !

Nous rappelons aux habitants qu'aucune décharge n'est autorisée sur notre commune.

Toutes infractions ou utilisations des dépôts réservés à l'usage agricole se verront sanctionnées.

Pour rappel :

• Abandon ou dépôt de déchets par un particulier : contravention de 2e classe, soit une amende forfaitaire de 68 euros (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation), selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.
• Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule : contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive) prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement.
• Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : 2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende, selon article L541-46 du Code de l'environnement.

REOUVERTURE DES DECHETERIES LE WEEK-END

Depuis le 24 avril, les déchèteries communautaires de Baralle, Biache-Saint-Vaast et Vis-en-Artois sont de nouveau à disposition des habitants le week-end !

Horaires d'ouverture

- du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- le vendredi et samedi : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h45
- le dimanche : de 9h à 12h

La prise de rendez-vous reste obligatoire le samedi et le dimanche.

Plus d'informations sur http://www.cc-osartis.com/

✓ Concours de la plus belle jardinière izelloise

« Un village fleuri est un village heureux. »

Le printemps est arrivé, quoi de mieux pour cette saison qu'un village fleuri et coloré pour le bon vivre des Izelloises et Izellois !
Cette année, le conseil municipal vous propose d'innover avec un concours de la jardinière la plus originale et haute en couleur.
Le concours est ouvert à tous les habitants, excepté les membres du jury, du conseil municipal et les professionnels en jardinerie.

Les habitants prêts à se lancer dans ce défi peuvent d'ores et déjà s'inscrire en retournant le bon de participation ci-dessous (que vous retrouverez en format dématérialisé sur le site de la mairie) dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail à mairie@izellesequerchin.fr .

Inscription gratuite et à remettre avant le 15 juin

Seules les jardinières visibles de la rue seront prises en compte.

Un jury passera le 10 juillet chez chacun des participants pour évaluer les décorations. Suite au classement une remise des prix sera organisée.

☐ Madame ☐ Monsieur

Prénom : **Nom** :

Adresse :

:

☐ Participe au concours de la jardinière la plus originale et/ou la plus haute en couleur, organisé par la municipalité d'Izel-les-Equerchin.

Date : Signature :

Les données collectées sont destinées à nous permettre l'organisation du concours et de pouvoir contacter le participant exclusivement dans ce cadre. Elles ne seront communiquées qu'en Mairie d'IZEL LES EQUERCHIN, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur dans l'Union Européenne le 24 mai 2018 (articles 12, 13 et 14) et à la délibération de la CNIL du 09/05/2006.
Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données en Mairie au 03.21.50.13.82 ou par courriel mairie@izellesequerchin.fr.

Le règlement du concours sera produit dans le bulletin Izel Info du mois de juin.

✓En bref

Collecte des déchets

La collecte du jeudi 13 mai, jour de l'Ascension, sera effectuée normalement.

Culte

Vendredi 7 mai à 9h00 : messe à Izel-les-Equerchin

Dimanche 30 mai à 11h00 : profession de foi

Communiqué de Janine FREMY

L'équipe paroissiale recherche des volontaires afin de nettoyer l'Église Saint-Martin, notamment à l'approche des Professions de foi du dimanche 30 mai. Merci par avance aux bénévoles de se manifester auprès de Michèle DUBOIS (03.21.73.90.08) afin de convenir d'une date commune.

Centre de vaccination de Vitry-en-Artois

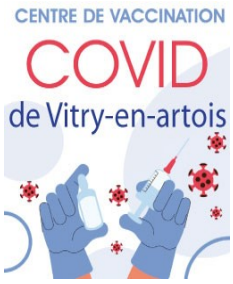

Pour rappel concernant la réservation de rendez-vous :

- Les personnes âgées de 70 ans et plus peuvent contacter le 06 23 88 94 81 (numéro ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00).
- Toute personne entre 50 et 70 ans munie d'un certificat de son médecin traitant peut contacter la mairie de Vitry-en-Artois pour s'inscrire sur la liste d'attente.

Commerce ambulant

Vente de fruits et légumes

Monsieur Reynald MYATOVIC s'installera chaque mercredi de 9H à 19H sur la place de l'Église pour vous proposer des fruits et légumes.

CALENDRIER DU DÉCONFINEMENT

	mai 3	mai 19	juin 9	juin 30
Couvre-feu	19h	21h	23h	✗
Terrasses des cafés, restaurants	✗	✓	✓	✓
Salles des cafés, restaurants	✗	✗	✓	✓
Commerces non-essentiels	✗	✓	✓	✓
Cinémas, musées, théâtres	✗	✓	✓	✓
Salons, foires d'exposition	✗	✗	✓	✓
Salles de sport	✗	✗	✓	✓
Stades, établissements sportifs	✗	✗	✓	✓
Discothèques	✗	✗	✗	✗
Touristes étrangers	✗	✗	✓	✓
Télétravail	✗	✗	✓	✓
Liberté de se déplacer	✓	✓	✓	✓

✓Echos des associations

Comité des fêtes

Le grand gagnant du quiz de Pâques est... Camille COTTON : il a donc remporté le panier garni.
Lily Rose Beauchamp et Léane Noiret, respectivement deuxième et troisième, ont reçu un lot de consolation.

Mesdames Isabelle BACQUET, présidente du Comité des fêtes, et Françoise HOUZIAUX, secrétaire adjointe, ont procédé à la remise des lots aux gagnants.

Union Sportive Izelloise

Aménagement du stade : A l'initiative de Rebecca CALOGERO, président de l'USI, des membres du bureau et des adhérents, et suite aux dons récoltés auprès des différents sponsors, le stade de football d'Izel-les-Equerchin a connu cette année un changement notoire.

En effet, l'USI a profité de la pause occasionnée par la crise sanitaire pour financer sur ses fonds propres plusieurs travaux d'aménagement, notamment la plantation d'arbres et la mise en place d'un nouveau terrain aux normes FFF, destiné plus particulièrement aux jeunes de moins de 15 ans et à l'entrainement des équipes du club.

Forte de ces améliorations, l'USI espère que les conditions sanitaires permettront une reprise prochaine de la pratique du football.

Animation : découverte *de l'abeille noire*

Conférence de découverte de l'Abeille Noire

Après deux années de préfiguration, les apiculteurs de la commune mettent en service la Station de Fécondation Abeille Noire de l'Artois (SFANA).

A cette occasion, l'association Eau vivante Nord de France vous invite à une conférence de découverte de l'Abeille Noire à Izel-les-Equerchin

le mardi 25 mai, de 18h00 à 20h00 à la Salle des fêtes

(sous réserve de l'évolution favorable de la crise sanitaire)

Afin de gérer au mieux les contraintes restant liées à la Covid-19, merci de réserver préalablement votre participation au 06 07 75 72 44.

Secrétariat de mairie

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

- ***de 9H à 12H les lundi, mercredi et vendredi***
- ***de 14H à 18h00 le mardi***
- ***de 14H à 17H le jeudi***

Contact mail : mairie@izellesequerchin.fr

Informations municipales rédigées et publiées par la commune d'IZEL LES EQUERCHIN -
Impression : Mairie de et à IZEL LES EQUERCHIN Tirage : 390 exemplaires
Plus d'informations sur notre site http://www.izellesequerchin.fr